

Courriel de l'Alliance du Trèfle à Mme la Secrétaire générale du Ministère de l'Agriculture.  
19 mars 2020

---

Madame la Secrétaire générale,

Vous avez précisé le 17 mars les règles qui s'appliquent à la communauté de travail du ministère de l'agriculture et de l'alimentation face à la pandémie que nous traversons.  
Le travail en forêt n'y est pas cité parmi les activités essentielles.

Aussi nous nous interrogeons sur les autorisations de déplacement générales qui ont été adressées aux agents forestiers par certains responsables de structures, dont le chef du département de la santé des forêts.

La question des déplacements sur le terrain mérite d'être étudiée de près.

Avant de produire des autorisations de déplacement pour se rendre sur le terrain, une réflexion sur les activités - nécessairement critiques - et les personnels concernés a-t-elle été menée ? Il nous semble que les activités en forêt ayant un caractère d'urgence sont très limitées.

Sur ce point, il nous paraît essentiel que les services publics fassent preuve d'exemplarité en matière d'application stricte des consignes nationales en vigueur à ce jour, en veillant à limiter les déplacements aux seules activités critiques, y compris pour les déplacements individuels.

Ces derniers soulèvent des questions de sécurité parce qu'ils peuvent être à l'origine tant d'accidents de la circulation que d'accidents liés au risque de travailler seul en forêt, qui peuvent avoir des conséquences en termes d'engorgement inutile des hôpitaux.

Vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à ce message.

Bien cordialement

---